



Direction
départementale du travail,
de l'emploi, et de la
formation professionnelle
du Nord-Valenciennes

Développement Local

es Tertiales –Rue Marc Lefrancq
Derrière le théâtre « Le Phénix »)
BP 487
59321 Valenciennes cedex

☎ 03 27 09 96 33/23
☎ 03 27 09 96 09

le Directeur Départemental du Travail,
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
du Nord-Valenciennes

à
Monsieur le Député Maire
28 avenue de la gare
59440 AVESNES-SUR-HELPE

Valenciennes, le 29 janvier 2008

Affaire suivie par : **Jean CARLI**
Référence à rappeler : JC/SG/N°01-2008

Monsieur le Député,

Par lettre en date du 26 décembre 2007, vous avez souhaité attirer mon attention sur la situation de 6 bénéficiaires de contrat aidé de type Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), au sein de la brigade patrimoine du Guide à Trélon et qui rencontrent des difficultés à faire renouveler leur contrat.

Je vous informe que la Brigade Patrimoine de Trélon, agréée Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) par mes services, était portée par l'association CITÉ de Solre-le-Château qui a fait connaître qu'elle ne souhaitait plus poursuivre son accompagnement en 2008.

Cette situation a provoqué un réel problème de renouvellement des 6 contrats aidés, non seulement dû à la logique d'épuisement d'enveloppe budgétaire en fin d'année ou à l'attente d'instructions précises de gestion en début d'année 2008, mais surtout du fait des contraintes imposées par un changement d'employeur.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après accord du PLIE de Fourmies, de la Direction Territoriale du Conseil Général et du service Insertion par l'Activité Economique de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Nord-Valenciennes, la Brigade Patrimoine sera portée en 2008 par l'association AGIIE. S'agissant de bénéficiaires du RMI, l'ANPE en liaison avec le Conseil Général a pu accorder 6 contrats d'avenir d'un an en faveur des intéressés dès le mois de janvier 2008.

De cette manière, l'activité de la Brigade sur votre territoire ainsi que la situation des salariés concernés ont pu être pérennisées.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments respectueux.

Francis-H. PREVOST